

**Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 15<sup>e</sup> jour de février 2016, à compter de 18 h 30, dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Sont absents : Messieurs Jean Cormier et René Leblanc, conseillers, ayant justifié leur absence.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

**47-02-16 1. Règlement 995-15 concernant le plan d'intervention et mesures de débits - Phase II, et pour ce faire un emprunt au montant de 59 647 \$, remboursable en 20 ans - Demande de financement temporaire - Autorisation de signature**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 995-15 concernant le plan d'intervention et mesures de débits - Phase II, et pour ce faire un emprunt au montant de 59 647 \$, remboursable en 20 ans.

**48-02-16 2. Offre de services en architecture - Projet de réfection et d'agrandissement du Centre communautaire - Fonds de roulement**  
**Considérant que** le Conseil juge opportun de procéder à des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre communautaire Adrien-Gauvreau étant donné le vieillissement de cette infrastructure;

**Considérant que** la firme Atelier A2E, Atelier d'architecture Elodie Effantin a déposé une offre de services en architecture pour lesdits travaux;

**À ces causes**, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par la firme Atelier A2E, Atelier d'architecture Elodie Effantin pour l'élaboration de plans esquisses pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, et ce, au prix de huit mille cent soixante-quinze dollars (8 175, \$), taxes en sus. Il est également entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

**49-02-16 3. Remplacement et relocalisation de l'antenne du répéteur (antenne de communications) - Soumission Télécommunications de l'Est - Fonds de roulement**

**Considérant que** l'antenne de communications, située à l'arrière de l'hôtel de ville, a été endommagée par la rétrocaveuse de la Ville;

**Considérant que** suite à une étude, il serait préférable de procéder à la démolition de ladite antenne et la relocalisation de nouveaux équipements dans le pylône existant de Navigue;

**Considérant** la soumission reçue à cet effet de Télécommunications de l'Est;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par Télécommunications de l'Est pour la démolition de l'antenne du répéteur (antenne de communications) en place et la relocalisation des nouveaux équipements dans le pylône de Navigue, et ce, au montant de cinq mille cinq cent trente-deux dollars et soixante-quatre cents (5 532,64 \$), taxes incluses. Il est également entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

**50-02-16 4. Règlement 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3**

**4.1 Adoption du second projet**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le second projet du règlement 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3.

**4.2 Avis de motion**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold à l'effet que le Règlement 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3, sera adopté à une séance ultérieure.

**5. Règlement 999-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'y intégrer une conformité de calcul de dimension de terrain – Avis de motion**

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 999-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'y intégrer une conformité de calcul de dimension de terrain, sera adopté à une séance ultérieure.

**6. Offre d'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le lot 5 320 671**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**51-02-16 7. Rallye Baie-des-Chaleurs – Demande de partenariat**

**Considérant que** le Rallye auto Baie-des-Chaleurs accueillera en 2016 une manche du Championnat NACAM des Rallyes (NRC), entraînant ainsi des retombées extraordinaires pour New Richmond et la Baie-des-Chaleurs;

**Considérant que** plusieurs organismes dont le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations ainsi que la MRC de Bonaventure ont déjà confirmé leur intention de verser des contributions financières au Club pour un montant total de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$);

**Considérant que** des dépenses majeures doivent être effectuées dans les plus brefs délais et que les contributions confirmées n'ont toujours pas été reçues;

**Considérant que** l'organisme ne possède pas les liquidités nécessaires à ces dépenses;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de verser une avance monétaire au montant de trente mille dollars (30 000 \$) au Club de Rallye auto Baie-des-Chaleurs pour les dépenses à être effectuées pour l'édition 2016. Il est entendu que cette somme sera remboursée à la Ville dès la réception des contributions confirmées par les organismes cités précédemment. Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet effet.

**Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 20.

Président

Secrétaire

Eric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière